



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.16.29  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024 à 18h30**

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT.  
Absents excusés : P. CATTEAU / S. GODRIE / L. NAISSANT / Y. RHODDE  
Procurations : P. CATTEAU donne pouvoir à S. VANDEWEEGHE / S. GODRIE donne pouvoir à F. COTTIN / L. NAISSANT donne pouvoir à G. BRACHOTTE / Y. RHODDE donne pouvoir à S. BONIN  
Secrétaire : M-J JACQUIER  
Conseiller suppléant : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, la cotisation patronale de 15 € brut par agent sans pour autant qu'elle puisse représenter la moitié de la cotisation totale payée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les agents adhérents à la prévoyance ;
- Approuve, à l'unanimité, les fonds de concours au SICECO pour la rénovation de certains éclairages publics vétustes de plus de 25 ans ainsi que le changement des ampoules anciennes en technologie led pour tous les candélabres restants ;
- Approuve, à l'unanimité, pour donner suite au courrier reçu, de proposer l'achat de la parcelle B42, actuellement en indivise, pour un prix de 0,60 € le m<sup>2</sup> pour la partie en zone non urbanisable et de 25 € le m<sup>2</sup> pour la partie urbanisable ;
- Approuve à l'unanimité, la collaboration avec Total Energie et la société My Watt Connect, afin de proposer aux habitants du village de se mettre en conformité avec le décret du 2023-444 du 7 juin 2023 ;

Monsieur le Maire :

- Fait part des rapports d'eau potable et d'assainissement du SINOTIV'EAU ;
- Fait part du problème de ramassage des poubelles du bâtiment collectif HABELLIS rue Neuve ;
- Fait part de la réunion avec les professionnels de santé ;

Monsieur Jean-Jacques VIGOT :

- Fait part de l'avancement des travaux à l'école ;
- Fait part des travaux le long de la pharmacie et de l'opticien ;
- Fait part des travaux à venir sur la RD 968 à propos des eaux pluviales ;
- Fait part des travaux de la passerelle en cours ;
- Fait part que les caméras de vidéosurveillance seront installées fin novembre ;
- Fait part de la vérification incendie qui aura lieu le mercredi 16 octobre sur l'ensemble des bâtiments communaux ;
- Fait part du nouveau groupement d'achat gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur Sébastien BONIN :

- Fait part de l'aide réelle annuelle apportée par la commune aux associations du village
- Fait un point sur le téléthon.

Madame Karine CHEDAL :

- Fait part du spectacle de la semaine bleue, 16 personnes ont souhaités y participer ;
- Fait part des échanges lors de l'assemblée générale de l'association Loisirs Animation et de la Ruchette ;
- Fait part que les invitations pour le « Repas des Aînés » ont été distribuées ce jour aux aînés de 70 ans et plus.

Madame Francine COTTIN :

- Fait part de l'opération « Nettoyons la Nature », une trentaine de personnes étaient présentes. Les déchets ont diminué par rapport à l'an dernier.

Fin de la séance à 21h00.

À THOREY EN PLAINE, le 16/10/2024

